

MISE À JOUR DES MESURES MISES EN PLACE PAR LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Macamic, le 20 mars 2020 – Les mesures suivantes s'ajoutent à celles énumérées dans le communiqué de la Ville de Macamic du 16 mars dernier relatif aux mesures mises en place par la municipalité concernant la pandémie de la COVID-19.

- ❖ Les infrastructures municipales suivantes sont désormais fermées à la population :
 - Patinoires extérieures
 - Parcs

Dans le respect de l'interdiction décrétée, les organismes **et les citoyens** qui utilisent les infrastructures municipales sont ainsi contraints d'annuler leurs activités, car aucun événement ne peut s'y dérouler **et qu'il faut éviter les rassemblements dans un même lieu.**

- ❖ **Peu importe que le lieu soit public ou privé**, les rassemblements qui ne sont pas nécessaires **sont interdits**. Nous recommandons aux organismes **et aux jeunes de respecter cette directive.**

Suivant les recommandations gouvernementales, la Ville de Macamic répète qu'elle recommande très fortement à ses citoyens de suivre les indications de Santé Canada et du gouvernement du Québec, dont les plus récentes directives :

- ❖ **Nos citoyens âgés de 70 ans et plus doivent de respecter la directive des autorités de rester à la maison, sauf en cas de nécessité ou d'exception, puisque ces personnes sont plus à risque de développer des complications graves suite à une contamination par le coronavirus. Les personnes qui soutiennent les aînés doivent respecter rigoureusement les consignes sanitaires et de distanciation sociale (distance de 3 pieds minimum entre les personnes);**
- ❖ **Éviter les déplacements inutiles entre les régions;**
- ❖ **Privilégier l'achat local;**
- ❖ **Privilégier les cartes de paiement (carte de débit ou carte de crédit) au lieu de l'argent liquide.**

Si vous avez des symptômes apparents, nous vous invitons à contacter en premier lieu le 1-877-644-4545. Il est inutile de vous présenter dans les salles d'urgence ou les cliniques médicales.

Toute nouvelle mesure qui devrait être prise ultérieurement selon l'évolution de la situation et les directives des gouvernements vous sera communiquée via nos différents outils de communication, dont notre page Facebook et notre site Web;

Tous les efforts soutenus que nous consentirons collectivement, sans céder à la panique, demeurent notre principal atout pour contrer l'expansion du virus.

Pour plus d'information, consultez le www.quebec.ca/coronavirus et le <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html>.

– 30 –

Source : Lina Lafrenière, mairesse
Ville de Macamic
70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
819 782-4604, poste 270
llafreniere.macamic@mrcao.qc.ca